

GLHD
PROJET AGRIVOLTAÏQUE DES TONNELETTES ENSOLEILLÉES
THIZAY - ISSOUDUN
Réunion préliminaire à la concertation avec les représentants du territoire
Le 23 mai 2024

COMPTE-RENDU



Participants

6 personnes étaient présentes lors de cette réunion de porter à connaissance de la concertation qui s'est tenue le 23 mai 2024 à 18h dans la salle communale de Thizay.

Liste des personnes présentes :

- Valérie Giquel-Chanteloup, Directrice Fédération départementale des chasseurs de l'Indre
- Alix Nikolova, Présidente association de chasse locale
- Roland Bregeon, Maire de Thizay
- Éric Van Remoortere, Président Communauté de communes Champagne Boischauts
- Habitants de la commune (2)

Introduction et ordre du jour

Julie SCHMITT, cabinet Willing, remercie les personnes présentes et précise qu'elle travaille pour le cabinet de concertation indépendant Willing. Elle a la charge de s'assurer de la bonne information et participation du territoire dans le projet.

Cette réunion de porter à connaissance à destination des élus marque le **lancement de la concertation préalable volontaire** qui aura pour objectif d'informer et d'enrichir le projet via les contributions des habitants du territoire. Un **porte-à-porte d'information** – les 22 et 23 mai 2024 - a également permis d'informer plus largement les habitants en proximité du projet.

Malika GIROUARD, cheffe de projet GLHD propose un tour de table, elle présente ensuite le déroulé de la soirée et les différents intervenants :

- Cédric LEXTERIAT, agriculteur à l'initiative du projet
- Louis BILLARD, agriculteur à l'initiative du projet
- Nicolas KHORSI DARROUSSAT, Référent concertation GLHD
- Christopher COSMUS, chef de projet GLHD
- Julie SCHMITT, cabinet Willing

Temps 1 : Présentation du projet

Genèse du projet agrivoltaïque

Cédric LEXTERIAT, agriculteur à l'initiative du projet présente la **genèse du projet agrivoltaïque des Tonnelettes Ensoleillées**. Face à un marché économique exigeant et fluctuant, les agriculteurs sont confrontés à des **contraintes croissantes** : terres peu productives, prix volatils et charges en constante augmentation. Le principe de l'agrivoltaïsme, qui combine production agricole et énergétique sur une même parcelle, apparaît comme une solution prometteuse pour faire face à ces contraintes.

Pour la **démarche agronomique et culturelle** du projet, les agriculteurs se sont orientés vers des cultures spécifiques en raison des surfaces limitées. Des semences potagères, florales, ainsi que la culture d'avoine peu gourmande en intrants font partie des solutions envisagées. Des **légumineuses seront intégrées dans la rotation**, favorisant l'apport d'azote. Une rotation incluant légumineuses, céréales, plantes carbonées et semences florales est envisagée.

L'agrivoltaïsme pourrait aider à **mieux gérer les aléas climatiques**, mutualiser les ressources et pérenniser les exploitations, tout en participant au **renouvellement des pratiques culturelles**. Accueillir un projet agrivoltaïque constitue également un moyen de **diversifier les revenus des exploitations** face au changement climatique et aux fluctuations du marché. Le territoire ayant des **ressources hydriques limitées**, le changement climatique complique les projections à 30 ou 40 ans.

Cédric LEXTERIAT illustre les bénéfices liés à la présence des panneaux avec l'exemple du Sarrasin. Un ensoleillement excessif brûle les fleurs du sarrasin et nuit à la fécondation de la plante. La présence des panneaux permettrait **d'apporter de l'ombre et de limiter ce phénomène**.

Présentation de l'agrivoltaïsme et actualités réglementaires

Malika GIROUARD, chef de projet GLHD, revient sur le **principe de l'agrivoltaïsme**. Il s'agit de combiner production agricole et énergétique sur une même parcelle. Les panneaux sont disposés de façon à permettre la continuité de l'activité agricole : **condition pour qu'un projet soit agrivoltaïque**. Ce système combinatoire permet une **synergie entre les cultures et la production énergétique**, les panneaux apportant un service à la parcelle.

L'agrivoltaïsme fait l'objet d'une réglementation récente, encore en construction. **Les décrets** de la loi sur les zones d'accélération des énergies renouvelables du 10 mars 2023 **ont été récemment publiés**. Ils **précisent un cahier des charges** donnant à l'administration des éléments pour analyser un projet et sa viabilité.

La France a pour objectif d'atteindre une représentation de **40% des énergies renouvelables dans le mix énergétique national**. La puissance installée sur le photovoltaïque était de 19 GWh en 2023, **l'objectif est d'atteindre 100 GWh en 2050**. Un projet comme celui des Tonnelettes Ensoleillées contribuerait à atteindre les **objectifs nationaux** en matière d'EnR mais aussi **d'alimentation, d'agriculture, de transition écologique et de préservation de la biodiversité**.

Malika GIROUARD, chef de projet GLHD, rappelle les conditions réglementaires pour qu'un projet puisse être agrivoltaïque (**10 conditions**). Le revenu agricole doit être **le revenu principal** des agriculteurs et de la parcelle. L'activité agricole est conservée tout au long de la durée de vie du projet sous peine de devoir démanteler le projet.

Présentation de GLHD

Fondée en 2018, GLHD compte désormais une **quarantaine de collaborateurs** dans **plusieurs régions de France**. GLHD travaille avec **200 agriculteurs** sur **environ 30 projets agrivoltaïques**, adaptés à divers territoires et orientés vers des surfaces d'une centaine d'hectares en moyenne.

Concernant les technologies utilisées, GLHD s'orienterait plutôt vers des panneaux « trackers », qui suivent l'orientation du soleil. Les structures 2V : 2 panneaux verticaux permettent de **maximiser l'espace agricole disponible** et **gêner le moins possible le passage d'engins**. Les panneaux reposent sur des monopieux battus permettant la **réversibilité du projet**. Le design doit être compatible avec l'assolement prévu.

Présentation du projet

Le projet est situé sur les communes de Thizay et Issoudun. La zone d'étude représente une **surface de 80 hectares**. Le projet accueillerait une **puissance de 40 MWh**. **4 agriculteurs** sont impliqués sur le projet.

La zone d'étude a été **réduite de 100 à 80ha** à la suite des études environnementales. Des espèces d'orchidées et de serpents protégées ont notamment été identifiées. Les parcelles présentent une **mauvaise qualité agronomique**. Elles sont particulièrement caillouteuses avec une roche très proche de la surface et peu de réserves utiles.

Le projet a été **initié en 2022** concomitamment au **développement du projet de Condé**. Le **passage d'RTE** sur le territoire et les **caractéristiques des parcelles** ont constitué une opportunité pour initier un projet agrivoltaïque. Les études techniques ont commencé au printemps 2023 et s'achèveront très prochainement. Les communes et communautés de communes ont été rencontrées. **Le dépôt des permis de construire est prévu pour septembre 2024**.

La concertation préalable viendra enrichir le projet avec les contributions du territoire : habitants, élus, associations, administrations, agriculteurs. La **fin de l'instruction** est estimée à **décembre 2024** et la **construction et mise en service est prévue pour 2027**.

Plusieurs partenaires ont été associés au projet pour apporter une expertise sur différents domaines. PC Consult intervient sur la **partie agricole**, ADEV Environnement réalise les **relevés environnementaux**, ADORIS à la charge des **relevés métriques**, le cabinet Willing est expert en **concertation** et Mathilde Martin, une paysagiste locale **travaillera sur la question de l'insertion paysagère avec les habitants**.

Etudes environnementales et paysagères

Malika GIROUARD rappelle les **principaux enjeux** issus des études environnementales : la couleuvre vipérine, l'orchis pyramidale, une pelouse semi-sèche calcaire. Ces espèces sont localisés au niveau de la zone en jachère buissonnante. **Cet espace a été retiré du projet** dans l'objectif de préserver ces espèces d'intérêt communautaire.

Le travail mené avec la paysagiste a permis **d'identifier des lignes paysagères**. Les habitations en proximité du projet sont celles des agriculteurs. Deux autres habitants en proximité seront également rencontrés pour **travailler la question de l'insertion paysagère**. Les structures paysagères convergent vers Issoudun, en **cohérence avec le design du projet agricole**.

Etude préalable et projet agricole

Les terres concernées par le projet sont classées 2, elles présentent de bonnes potentialités, toutefois restreintes par les facteurs suivants :

- **La profondeur du profil** : peu de terre, la roche mère est très proche et amène des cailloux en surface
- **La réserve utile** : des terres très séchantes, nécessitant une irrigation

Les objectifs du projet agricole sont nombreux : **garantir un revenu stable** pour les exploitants, assurer des rendements satisfaisants, **renforcer la biodiversité** avec des insectes pollinisateurs et leurs prédateurs, **préserver les ressources en eau** en réduisant les besoins des cultures et la quantité d'intrants nécessaires.

Cédric LEXTERIAT, agriculteur du projet, présente la **rotation envisagée** pour ce projet agrivoltaïque avec **l'introduction de nouvelles cultures**, notamment des plantes mellifères avec des cycles décalés. Ces cultures peuvent héberger des insectes et du gibier, favorisant la **réintroduction de faune et de biodiversité** à différents moments de l'année.

Le **renforcement de la biodiversité** se fera également par **l'implantation de haies bocagères**, qui participeront à la reconfiguration du paysage. Le champage berrichon est souvent associé à de grands champs ouverts et monotones. Sur ce projet, les espèces florales amèneront un peu de couleur à la campagne. Les panneaux peuvent également faire office d'abri pour le gibier. A travers ce projet, **les agriculteurs espèrent contribuer à la remise en place d'un équilibre écosystémique sur le territoire** autour de la coexistence de faune, de flore, d'agriculture et de production énergétique.

Malika GIROUARD, chef de projet GLHD, confirme la volonté de **créer des synergies** pour le territoire. Une réunion **avec le syndicat des chasseurs** a permis d'identifier des **opportunités et des avantages pour le projet**. Par exemple, les clôtures autour du projet pourraient permettre d'installer des **volières anglaises** pour réintroduire des perdrix, attirées par la présence d'insectes. Ces perdrix pourraient se développer et s'envoler au bout de trois ans, les panneaux aidant à limiter les attaques de rapaces. La **collaboration avec la fédération départementale de chasse** et les syndicats se poursuivra pour **définir les types de clôtures adaptés** aux usages du territoire. Des suggestions sont aussi attendues sur le type, l'orientation, la longueur et les essences des haies à planter. Les **contributions des habitants** aideront à définir un **projet cohérent et utile pour tous**.

Les participants ont souligné l'importance du choix des clôtures, en lien avec la chasse et le passage de la faune, pour éviter que les projets ne deviennent des espaces fermés avec du gibier captif, conformément à la loi sur l'enrillagement. Malika GIROUARD précise que **la concertation préalable est le moment idéal pour discuter de ces questions** et consolider le projet avant qu'il ne soit présenté à l'administration.

Temps 2 : La concertation avec le territoire

Julie SCHMITT, cabinet Willing revient sur le calendrier et les objectifs de la concertation. Elle précise que **le travail de concertation a d'ores et déjà commencé** avec la réunion de porter à connaissance et le porte-à-porte d'information. Le cabinet Willing intervient comme tiers garant neutre de la concertation **pour s'assurer de la bonne information et de la participation du territoire**.

Objectifs et calendrier de la concertation

La concertation intervient très en amont dans la durée de vie du projet, elle est concomitante aux études techniques réalisées. La concertation a pour objectif de **nourrir le projet agrivoltaïque des usages du territoire**. GLHD soutient une logique de concertation large pour travailler dans un premiers temps le projet agricole avec les agriculteurs, puis les bureaux d'études techniques. La concertation élargira ensuite son spectre pour intégrer **les élus et services de l'état puis les associations et l'ensemble des habitants du territoire**.

En amont de la concertation, un **porter à connaissance** a permis d'informer les habitants du territoire sur la concertation à venir : avis de concertation, affiche, lettre d'information, site internet, communiqué de presse.

GLHD souhaite que le dispositif imaginé pour la concertation volontaire soit **le plus proche possible d'un dispositif réglementaire**. La concertation repose sur une **variété large** de moyens de participation :

- Registre de participation
- Porte-à-porte d'information
- Porte-à-porte paysager
- Permanences d'information
- Site internet du projet

Deux ateliers sont également prévus dans le cadre de la concertation :

- **Un premier atelier consacré aux transitions agricoles et aux usages locaux** prévu le 5 juin 2024 destiné à l'ensemble du territoire. Un travail sur cartographie permettra **d'identifier les informations utiles** sur la question des usages : passages de faune, zones humides, zone Natura 2000 etc.
- **Un deuxième atelier** permettra de travailler la question de **l'insertion paysagère**, des haies et de la biodiversité.

Un **bilan de concertation** sera réalisé à l'issue du dispositif de concertation. Ce document **rendra compte des contributions recueillies sur le territoire** à l'occasion des différents temps de concertation menés. Une première partie **présentera le dispositif**. Une deuxième partie **synthétisera les contributions de manière anonyme** recueillies sur le territoire. Une dernière partie présentera une **projection du projet enrichi des contributions du territoire**.

Ce bilan de la concertation sera **rendu public** : dépôt en mairie, au siège de la communauté de communes, sur le site internet du projet et **intégré au dossier administratif du projet**.

Zoom sur le porte-à-porte des 22 et 23 mai 2024

GLHD et Willing étaient présents sur le territoire durant deux jours pour réaliser un porte-à-porte visant à **informer et recueillir les questionnements des habitants**. Le périmètre du porte-à-porte a été défini en fonction du **niveau de proximité avec le projet**.

97 habitations furent visitées et 44 personnes rencontrées. Un **avis de passage** a été déposé chez les habitants que GLHD n'a pas pu rencontrer, un numéro de téléphone leur permettait notamment de **solliciter un rendez-vous ou de poser toutes leurs questions**.

Les habitants rencontrés se sont montrés tout à fait **favorables ou neutres/peu concernés** vis-à-vis du projet. L'expérience passée du territoire avec un projet éolien non concerté semble jouer un **rôle important dans cette acceptabilité**. De nombreuses **questions de curiosité** ont été posées : où sera situé le projet ? Quelle sera la zone d'étude ? Comment le projet fonctionnera-t-il ? Quelle technologie sera utilisée ? Les habitants d'Issoudun ont manifesté un intérêt moindre pour le projet que ceux de Jean Varenne. La question de la **biodiversité** a fait partie des sujets récurrent parmi les habitants.

Julie SCHMITT clôture la réunion et remercie les participants pour leur présence et les invite à venir participer aux prochaines étapes de la concertation.

Temps d'échange

Questions recueillies :

- Comment est intégré l'AgriPV au niveau de la PAC ?
- Le projet a-t-il été déposé avant la parution de la loi ?
- Est-ce que les normes du SDIS viendront impacter la PAC ?
- Les panneaux peuvent occasionner une perte de combien de terrain en pourcentage ?
- Le projet est-il sur le périmètre Natura 2000 ?
- Qu'envisagez-vous de faire avec les semences qui seront plantées ?
- Les grillages seront-ils mis en bord de route ou laisserez-vous une marge ?
- Y-a-t-il eu des échanges avec les personnes opposées aux projets agrivoltaïques ?
- Les panneaux ont une durée de vie de combien de temps ?
- Qui a la charge du recyclage des panneaux ?
- Où sont fabriqués les panneaux ?
- Les panneaux sont-ils résistants à la grêle ?
- Où le projet sera-t-il raccordé ?
- Avez-vous déjà réservé les places sur les postes sources ?
- Le projet de Thizay peut-il être raccordé au poste de Condé ?

Contributions recueillies :

- « Certains projets agrivoltaïques sont présentés en CDPNAF avec de gros manquements au niveau de la composante agricole, ce sont plutôt des projets photovoltaïques »
- « La position de la fédération départementale de chasse s'oriente plutôt vers une hiérarchie en faveurs des espaces inutilisés : toitures, friches industrielles, hangars etc. Les zones à faible rendement viennent ensuite »
- « Pour les projets agrivoltaïques, la fédération est vigilante à ce qu'il y ait bien un projet agricole »
- « La déprise agricole est énorme en France, on le vit moins dans le Berry mais en Haute-Vienne ou en Creuse on observe une vraie déprise agricole, si l'on veut maintenir les agriculteurs il faudra trouver des solutions pour qu'ils puissent gagner leur vie. La présence des agriculteurs est nécessaire pour pouvoir vivre en milieu rural »
- « On observe dans la Brenne que les stratégies de déprise agricole pour favoriser la biodiversité n'ont pas fonctionné »
- « La concertation c'est très important, les gens ont le droit de penser ce qu'ils veulent mais il faut qu'ils puissent être informés »
- « Notre potentiel agrivoltaïque sur la commune est très limité »
- « On connaît des phénomènes météo imprévisibles de nos jours avec la grêle »
- « Une charte existante répertorie les essences locales pour la composition des haies »